



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES  
EN CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025**

N° délibération	Objet de la délibération	Décision du Conseil municipal
2025-05-01	Demande de subvention d'investissement sous forme de fonds de concours auprès de la CCGM : Travaux de ravalement de la Mairie d'Andelu et aménagement de ses abords	APPOUVÉ
2025-05-02	Transfert de la compétence « maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols consécutive » et adoption des statuts modifiés de la communauté de communes Gally-Mauldre	REPORTÉ

**Affichage et mise en ligne le 01/07/2025**

Commune d'Andelu  
Place de la Mairie  
F-78770 ANDELU  
[www.mairie-andelu78.fr](http://www.mairie-andelu78.fr)



**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 A 19H00**  
**EN SALLE DU CONSEIL A ANDELU**  
**PROCES-VERBAL**

La séance est ouverte par Monsieur Jean-Pierre THEVENON, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Olivier RAVENEL le Maire qui procède à l'appel.

**L'an deux mille vingt-cinq.**

Le Mardi 13 juin, à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 20 mai 2025, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie d'Andelu, en séance publique, sous la présidence d'Olivier RAVENEL, Maire,

**Présents** : Mme Camille MESSA, MM Jérôme BENOIST, Charles CRESTEY, Bruno ECORCHEVELLE et Arnaud LE LAIDIER, formant la majorité de l'exercice.

**Absent excusé** : Vincent MECHENET a donné pouvoir à Jean-Pierre THEVENON, Lucie BLAIZE a donné pouvoir à Bruno ECORCHEVELLE, Noémie RIBET a donné pouvoir à Camille MESSA, Olivier RAVENEL a donné pouvoir à Jérôme BENOIST

**Absent** :

**A été nommé secrétaire** : Jérôme BENOIST

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 6 le quorum est atteint

Nombre de conseillers votants : 10

**CONVOCATION EN DATE DU 13 MAI 2025**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Validation du procès-verbal de la séance du dernier conseil municipal.
- 2) Délibération 2025 05 01 : Demande de subvention d'investissement sous forme de fonds de concours auprès de la CCGM : Travaux de ravalement de la Mairie d'Andelu et aménagement de ses abords
- 3) Délibération 2025 05 02 : Transfert de la compétence « maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols consécutive » et adoption des statuts modifiés de la communauté de communes Gally-Mauldre

Informations et questions diverses

## VALIDATION du procès-verbal de la séance du dernier conseil municipal

**DELIBERATIONS 2025 – 05 – 01 :** Demande de subvention d'investissement sous forme de fonds de concours auprès de la CCGM : Travaux de ravalement de la Mairie d'Andelu et aménagement de ses abords

La commune d'Andelu souhaite procéder à la rénovation de la mairie, comprenant des travaux de ravalement de façade ainsi que l'aménagement de ses abords.

Le montant total du projet s'élève à **148 800 € TTC**, soit **124 000 € HT**.

**Vu** la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

**Vu** la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriale ;

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes Gally-Mauldre, et notamment les dispositions incluant la Commune d'Andelu, comme l'une de ses communes membres,

**Vu**, la délibération n° 2024-06-52 du 26 juin 2024 de la Communauté de Communes Gally-Mauldre, adoptant le règlement d'attribution des fonds de concours de la CCGM, lequel fixe les opérations éligibles — à savoir les opérations à rayonnement communal et/ou intercommunal — ainsi que les règles, critères d'attribution et modalités d'intervention spécifiques,

**Considérant** que la Communes d'Andelu souhaite réaliser des travaux de ravalement de la mairie d'Andelu et l'aménagement de ses abords,

**Considérant** que cette opération est éligible au titre du fonds de concours de la CCGM ;

### Il est envisagé de demander :

- Un fond de concours à la Communauté de Communes Gally-Mauldre

Selon le plan de financement ci-dessous :

Coût réel de l'opération HT	Fonds de concours CCGM sollicité	% de participation	Reste à la charge de la commune	% de participation
124 000 €	98 200 €	79,19 %	25 800 €	20,81 %

**Après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

### DÉCIDE :

- De solliciter auprès de la Communauté de Communes Gally-Mauldre un fonds de concours à hauteur de **98 200,00 € HT** ;
- De valider le plan de financement présenté ;
- De s'engager à financer la part des travaux restant à la charge de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande et à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DELIBERATIONS 2025 – 05 – 02 : Transfert de la compétence « maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols consécutifs » et adoption des statuts modifiés de la communauté de communes Gally-Mauldre.**

A l'unanimité le Conseil municipal, a souhaité reporter cette délibération.

**Informations et questions diverses**

**URBANISME**

Une réunion avec le service Urbanisme de la Communauté de communes Gally-Mauldre se tiendra prochainement afin d'aborder la problématique rencontrée par les habitants de la rue du Cornouiller, suite à la renumérotation de cette voie.

**ÉCOLE**

Le recrutement pour le poste d'ATSEM, en vue de la rentrée de septembre 2025, est actuellement en cours.

Une réorganisation des agents sera envisagée d'ici mi-juin, en raison de l'augmentation des effectifs scolaires.

Par ailleurs, la directrice de l'école nous a informés de la demande de mutation de Monsieur CHRISTOPHE pour la rentrée.

**TRAVAUX**

Le projet de ravalement de la mairie est en cours. Nous sommes dans l'attente de plusieurs retours de devis de la part d'entreprises consultées.

**PLAINE DES SPORTS**

À ce jour, nous n'avons pas reçu de retour de la société IngiererY. Un rendez-vous devra être fixé ultérieurement, mais aucune avancée significative n'est attendue avant l'été.

La séance est levée à 19h37

**Le Président de séance**

Olivier RAVENEL



**Le secrétaire de séance**

Jérôme BENOIST

